

5.2.2 - Plan des Servitudes d'Utilité Publique

5.2.2.2 - Secteur Ouest

Elaboration du PLUi

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 mars 2021



Dossier d'approbation

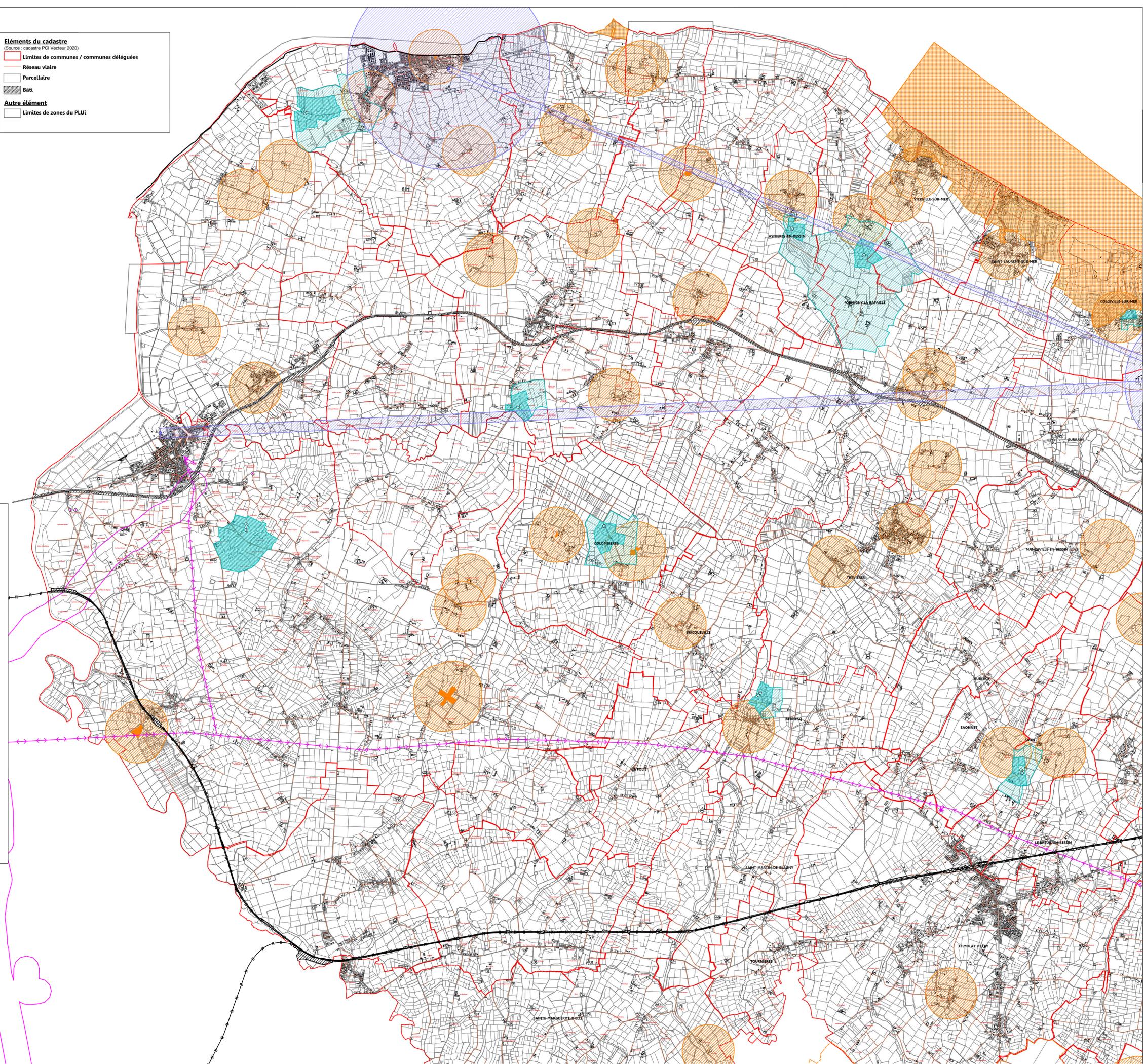
4 avenue de Tsakuba  
Parc CITIS  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR  
02 31 75 73 73  
contact@planis.fr

**Éléments du cadastre**  
(Source : cadastre PC1 Vecteur 2020)

- Limites de communes / communes déléguées
- Réseau viaire
- Parcellaire
- Bâti

**Autre élément**

- Limites de zones du PLUi



Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits

- Monuments historiques
- Périmètre de protection autour d'un monument historique
- Servitude relative aux sites inscrits et classés
- Site classé
- Enceinte du site classé

AC3 - Servitude réserves naturelles et périmètre de protection autour des réserves naturelles

- Forêt domaniale de Cerisy
- AS1 - servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Point de captage
- Zone de captage
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection rapprochée

EL9 - Servitude de passage des piétons sur le littoral

- Sentier piétonnier ouvert au titre de la servitude
- Zone de protection du littoral

Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération

- RN 113
- I3 - Servitude relative au transport de gaz naturel
- Zone tampon approximative autour de la canalisation de gaz

Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine

- Ligne électrique aérienne haute tension
- Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
- Centre de réception
- Zone spéciale de dégagement

Servitude relative aux voies ferrées

- Ligne 366 000 de Mantes-la-Jolie à Cherbourg
- Emprise de la ligne de chemin de fer

0 1 142



mètres